



[Congé imposé et sur décompte heures supplémentaires]

Par Nucle4r

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise A, pour le compte d'une entreprise B.

le 24 et 31 décembre 2024, nous avons été contraints de finir notre journée à midi car l'entreprise A fermait.

Le "manque d'heures" serait pris sur notre solde d'H.S.

Il ne s'agit pas d'un inventaire et le 23 décembre l'entreprise était ouverte.

IL faut savoir également que cette décision ne nous pas été communiquée 1 mois avant mais seulement quelques jours avant.

Est-ce légal ?

Par avance, merci.